

RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Dispositions particulières : **LES CAMPINGS, AIRES GENS DU VOYAGE, PARCS RESIDENTIELS DE LOISIRS**



Version 1.1.0

GRILLE D'EVALUATION	1
EXPLOITATION DU TABLEAU.....	2
DEFINITIONS.....	2
DISTANCES	3
CAMPINGS : ≤ 50 emplacements	3
CAMPINGS : $50 < \text{emplacements} \leq 200$ emplacements.....	3
CAMPINGS : emplacements > 200 emplacements	3
AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	4

GRILLE D'ÉVALUATION

Pour les éventuels ERP implantés dans la zone de camping ou assimilée, la DECI doit être conforme aux dispositions reprises dans la grille de couverture pour les ERP.

Type de risques	catégorie	Descriptif	Capacité	Nombre de point(s) d'eau utilisable(s) simultanément	Volume horaire	Durée en heures	Volume total (m ³)	Distance maximale du P.E.I. ⁽¹⁾ (m)
DIVERS	Camping, Parc résidentiel de loisir	-	≤ à 50 emplacements	A déterminer avec le SDIS 62	60m ³ /h	1	60	150 ⁽²⁾
			50 emp < C ≤ 200 emp		60m ³ /h	2	120	150 ⁽²⁾
			C > 200 emp		120m ³ /h	2	240	150 ⁽²⁾
	Aire d'accueil gens du voyage	-	-	A déterminer avec le SDIS 62	60m ³ /h	2	120	150 ⁽²⁾

(1) : Le point d'eau incendie (P.E.I.) pourra être de type hydrant ou point d'eau naturel ou artificiel

(2) : Sur analyse du SDIS, cette distance pourra être éventuellement augmentée.

EXPLOITATION DU TABLEAU

PEI : Point d'Eau Incendie (Poteau ou Bouche Incendie ou Réserve d'Eau Incendie).

PENA : Point d'eau naturel ou artificiel.

Nombre autorisé : Nombre maximum de points d'eau incendie autorisés.

Distance : Il s'agit de la distance maximale autorisée entre le point d'eau incendie et l'entrée principale du bâtiment. Il convient de considérer que la distance s'effectue sur un cheminement praticable par les sapeurs-pompiers.

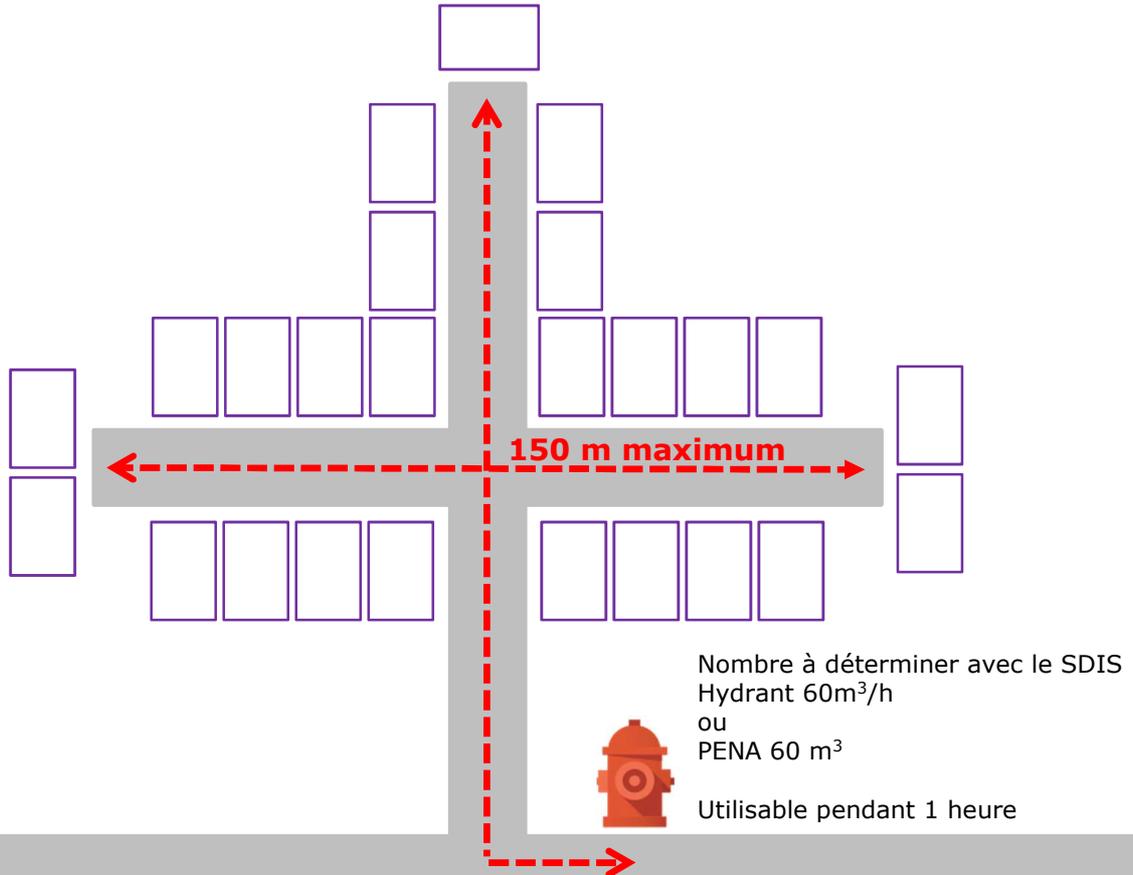
DEFINITIONS

Capacité :

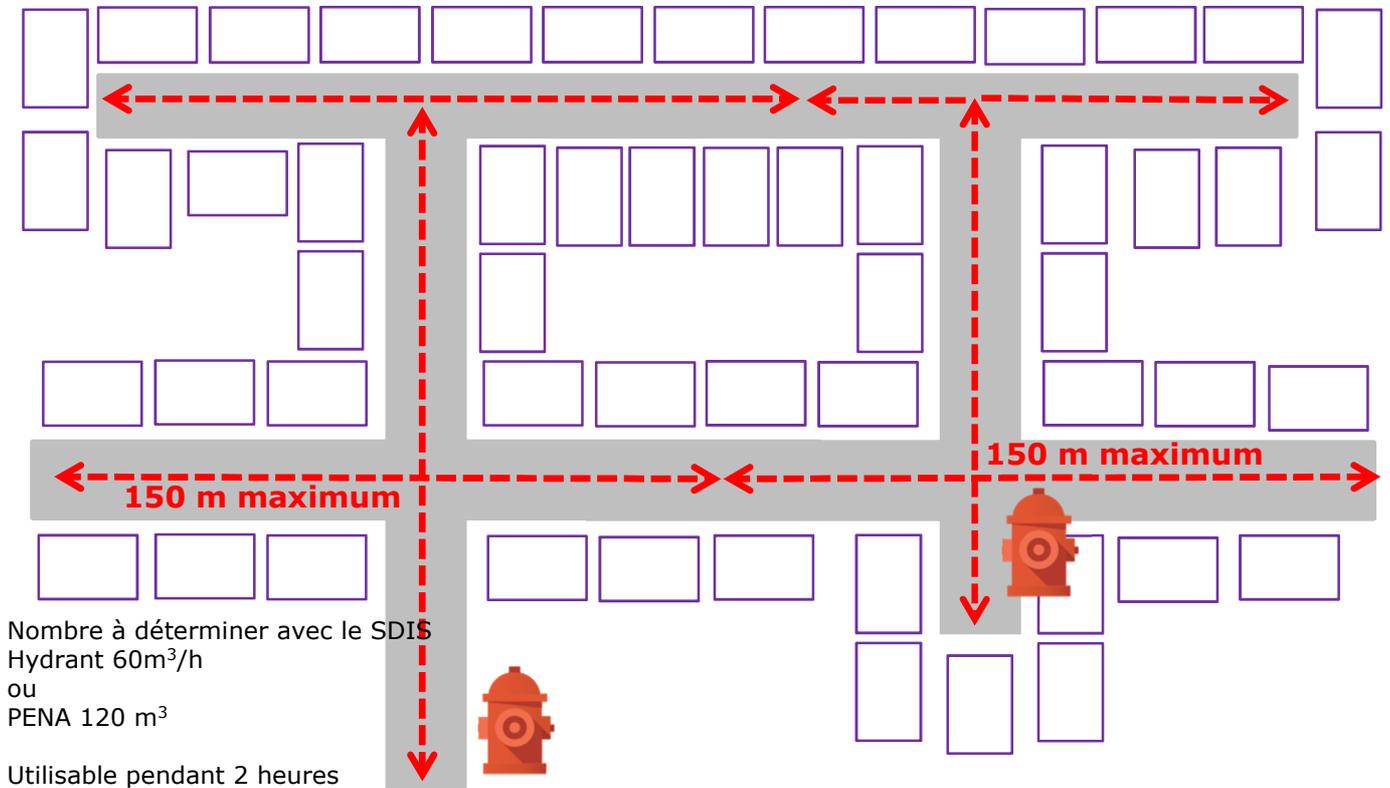
Il s'agit du nombre d'emplacements destinés à accueillir soit un mobil-home, chalet de loisir, habitations légères de loisirs, caravanes, etc.

DISTANCES

CAMPINGS : ≤ 50 emplacements

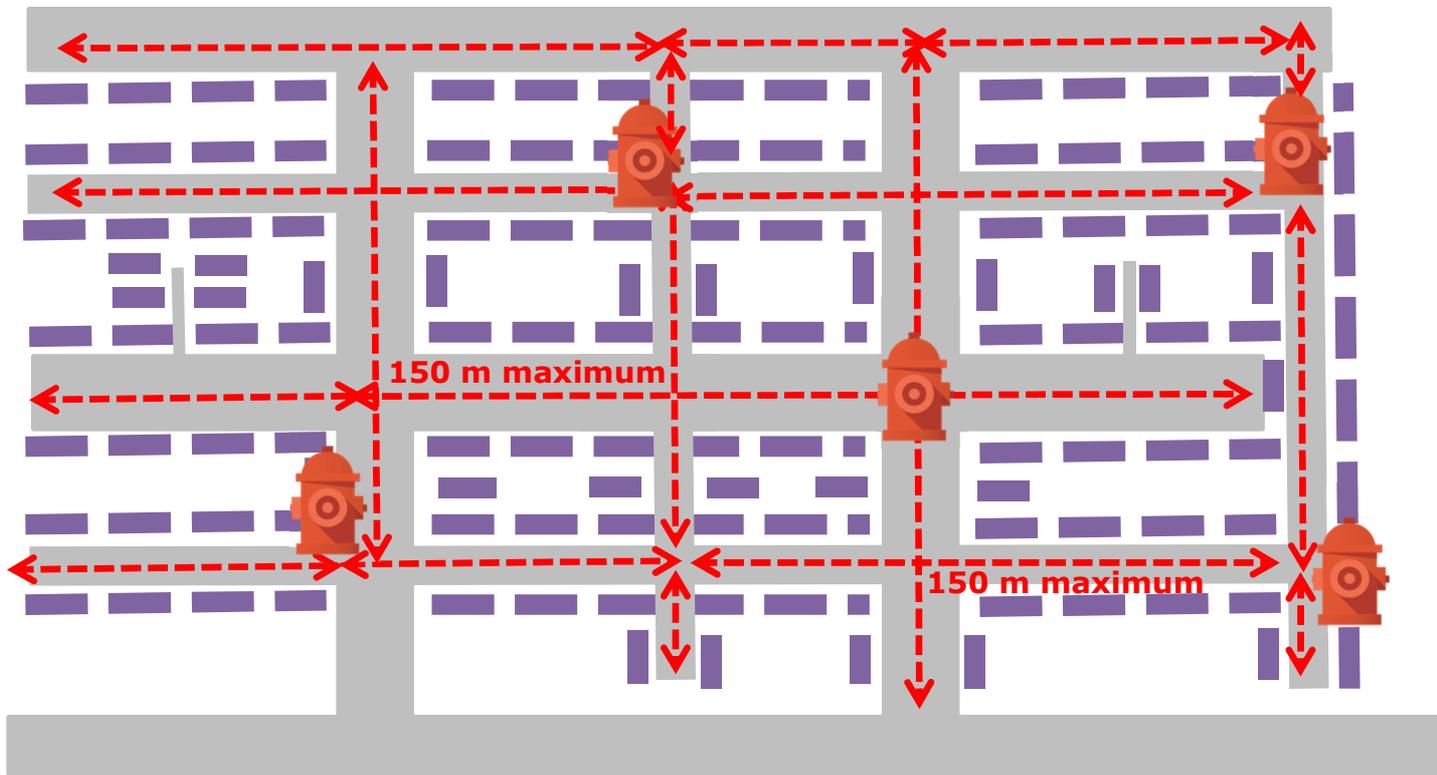


CAMPINGS : $50 < \text{emplacements} \leq 200$ emplacements



CAMPINGS : emplacements > 200 emplacements





P.E.I. couvrant jusqu'à 150m

Hydrant 120m³/h ou PENA 240 m³

Utilisable pendant 2 heures

AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE

